



SITES NATURA 2000 « CAVITES A CHAUVES-SOURIS EN BOURGOGNE » ET « GITES ET HABITATS A CHAUVES-SOURIS EN BOURGOGNE »

Objet : Compte rendu du comité de pilotage du 07 décembre 2021

Rédacteurs : Hélène Gervais – Conservatoire d’espaces naturels de Bourgogne (CENB)
helene.gervais@cen-bourgogne.fr ou 07.77.14.30.62

Alexandre Cartier – Société d’Histoire Naturelle d’Autun – Observatoire de la Faune de Bourgogne (SHNA-OFAB)
alexandre.cartier@shna.fr ou 03 86 78 79 38

Destinataires : membres du comité de pilotage des sites « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » et « Cavités à chauves-souris en Bourgogne »

1. Excusés

Direction départementale des territoires de Saône et Loire
Direction départementale des territoires de l’Yonne
Comité régional olympique et sportif de Bourgogne-Franche-Comté
Comité régional de randonnée pédestre de Bourgogne-Franche-Comté
Collectif pour la défense des loisirs verts
Conservatoire botanique national du Bassin parisien
Commune d’Alise-Sainte-Reine
Commune de la Roche-Vanneau
Commune de Saint-Héliier
Commune de Salmaise
Commune de Savigny-sous-Mâlain
Commune de Trouhaut
Communauté de communes de Pays du Chatillonnais
Forestiers Privés de Bourgogne - Union régionale des syndicats de sylviculteurs de Bourgogne
Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

2. Etaient présents

Direction régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement : Elisabeth Lemaire
Direction régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement : Oriane Marquot
Direction départementale des territoires de Côte d’Or : Peggy Barré
Office National des Forêts : Armand Petey
Chambre d’agriculture de Côte-d’Or : Anne Hermant
Commune d’Aubigny-les-Sombernon : Jean Philippe Montuelle
Commune de Cessy les Bois : Raymond Le Van
Commune de Dijon et Dijon Métropole : Patrice Chateau
Commune de Dijon : Fabien Robert
Commune de Mâlain : Françoise Dusset
Commune de Mâlain : Cerise Blouin
Commune de Plombières-les-Dijon : Reynald Begin
Commune de Saint-Anthot : Jean-François Damongeot
Commune de Turcey : Jérôme Cortot
Commune de Villotte-Saint-Seine : Brigitte Cougy

Communauté de communes Sud Nivernais : Philippe Rollin
Comité de spéléologie de Bourgogne-Franche-Comté : Bruno Bouchard
Société d'Histoire Naturelle d'Autun : Alexandre Cartier
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne : Hélène Gervais
Monsieur Bonnet : habitant de Remigny

Madame Lemaire, Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, introduit la séance en remerciant les participants d'être présents, ainsi que la commune de Sombornon pour le prêt de la salle et en excusant les absents. Elle précise que ce comité fait suite à une sortie terrain et que si les membres du COPIL sont intéressés ce format pourra être proposé de nouveau. Elle présente l'ordre du jour de la réunion.

Les diaporamas développés en séance ont permis d'aborder les thèmes suivants :

- désignation de la structure porteuse et de la présidence du comité de pilotage ;
- bilan de l'animation 2021 ;
- perspectives de poursuite de l'animation ;
- questions diverses.

Chaque point n'est pas détaillé dans le présent compte-rendu, les **diaporamas** se trouvant **en pièce jointe**. Seules les discussions amenées par ces présentations sont reprises ici.

3. Désignation de la structure porteuse et de la présidence du comité de pilotage

Madame Lemaire indique qu'un appel à candidature pour désigner la structure porteuse de l'animation et la présidence du COPIL a été effectué cet été et renouvelé avec l'invitation. A ce jour, aucune collectivité n'a candidaté à un des deux postes.

Monsieur Robert, commune de Dijon, demande à avoir des éléments complémentaires sur le rôle de la structure porteuse, peut-il s'agir d'une association ? De plus le dossier présentant les rôles des deux postes ne lui est pas parvenu.

La DREAL indique qu'il doit s'agir d'une collectivité : les textes prévoient que « *les représentants des collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre* » (art. L 414-2 et 8-1 CE). La présidence du COPIL est assurée par un élu désigné en son nom propre. Ils sont désignés respectivement pour une période de 3 ans renouvelable. Par contre l'animation peut être portée en régie par la collectivité ou déléguée via un marché public à une association qui répondrait au marché. Les éléments présentant le rôle de chaque poste pourront être transmis à nouveau aux personnes intéressées. **Messieurs Château**, Dijon Métropole, et **Robert** indiquent réfléchir sur les propositions.

En l'absence de candidature actuelle pour l'une et l'autre des fonctions, l'État reste maître d'ouvrage et continuera de présider le comité de pilotage.

4. Bilan de l'animation

Madame Lemaire donne la parole au Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et à la Société d'Histoire Naturelle d'Autun. Les deux structures sont co-animatrices des sites, jusqu'au 31 décembre 2023 dans le cadre d'un marché public de trois ans.

Jean-François Damongeot, commune de Saint-Anthot, demande d'expliquer l'acronyme MAEC. **Madame Gervais**, Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, détaille l'acronyme Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques. Il s'agit de contrats d'une durée de 5 ans qui prévoient une indemnisation des pratiques environnementales réalisées volontairement par les agriculteurs, fondée sur des surcoûts et manques à gagner qu'elles entraînent. Les MAEC s'inscrivent au sein de Plan Agro-Environnemental et Climatique (PAEC), jusqu'à présent aucun PAEC n'a été ouvert à l'échelle de la totalité des entités des sites Natura 2000 à chauves-souris de Bourgogne. Une réforme de la Politique Agricole Commune s'appliquera pour la période 2023-2027, les mesures peuvent être amenées à changer et l'ouverture de PAEC sur les entités Natura 2000 des sites à chauves-souris sera envisagée.

Hélène Gervais présente la réalisation du contrat de mise en défens de la cavité du Contard en forêt domaniale de Plombières les Dijon en octobre 2020. Une première dégradation de l'entrée basse a été constatée entre décembre

2020 et janvier 2021. **Monsieur Robert** demande si une plainte a été déposée. **Monsieur Bégin**, commune de Plombières-les-Dijon, indique qu'il y a eu déplacement de la police municipale. **Armand Petey**, Office National des Forêts, indique qu'il y a eu une pose de piège photo et une surveillance, pour autant le flagrant délit est compliqué avec des moyens humains limités pour surveiller le site, aussi bien par l'Office National des Forêts que par les animateurs Natura 2000.

Monsieur Château questionne sur les motivations de ces dégradations. Les animateurs indiquent qu'il s'agit d'une cavité qui était très fréquentée, historiquement connue. Le problème n'est pas les chauves-souris mais la fermeture en elle-même qui provoque cette manifestation.

Madame Gervais présente le travail engagé sur les îlots de sénescence. **Monsieur Bégin** interroge sur l'endroit préférable pour faire des îlots de sénescence. S'agit-il d'endroits proches des cours d'eau ? Les animateurs expliquent que le choix se fait selon le peuplement en place et leur évolution dans le temps. Les îlots sont réalisés au sein de forêts de feuillus, des zones humides à proximité sont également intéressantes pour l'alimentation des chauves-souris. La proximité de gîtes estivaux est également prise en compte.

Madame Blouin, commune de Mâlain, demande comment sont matérialisés les îlots de sénescence ? y a-t-il une clôture autour et une identification des arbres ? **Madame Gervais** précise que les îlots sont matérialisés sur le terrain, des plaques îlot de sénescence ou arbres isolés peuvent avoir été apposées, et sont éloignés de plus de 30 mètres des chemins. **Monsieur Montuelle**, commune d'Aubigny-les-Sombernon, précise la matérialisation des arbres à la peinture bleue avec un triangle pointe en bas. Il existe une numérotation et cartographie des arbres concernés. Des panneaux de signalisation peuvent indiquer aux promeneurs que ces arbres sont susceptibles de présenter un risque.

Monsieur Cartier, Société d'Histoire Naturelle d'Autun, précise que les îlots de sénescence n'ont pas la même approche qu'une fermeture physique de cavité, les activités comme la chasse peuvent perdurer. Les objectifs du contrat visent le maintien d'habitats de chasse favorables pour les chauves-souris et la disponibilité de cavités pour les espèces arboricoles.

Les animateurs présentent les propositions effectuées dans le cadre de la consultation pour la prochaine Politique Agricole Commune (PAC). **Monsieur Robert** demande si la MAEC antiparasitaire évoquée concerne les produits phytosanitaires. Les animateurs indiquent qu'il s'agit de produits utilisés pour neutraliser les parasites et les vers. La PAC et la programmation FEADER sont mises en place par des programmes sur 5 ans.

Les animateurs présentent les différentes pistes de contrats envisagés. **Monsieur Château** demande le rayon d'action des chauves-souris, par exemple autour du site de Plombières-les-Dijon. **Monsieur Cartier** indique qu'il existe 25 espèces de chauves-souris en Bourgogne donc les distances de vol sont variables, de quelques kilomètres à 25-30 kilomètres en fonction des espèces et/ou des habitats de chasse. Les espèces à enjeux présentes sur l'entité de Plombières-les-Dijon fuient l'éclairage artificiel, elles ne chassent donc pas dans Dijon. La présence de Minioptères de Schreibers se fait par échange de population entre Bourgogne et Franche-Comté. Il existe un vaste réseau de cavités qui fonctionnent ensemble ; l'espèce parcourt plusieurs centaines de kilomètres entre les sites estivaux et d'hibernation, toutefois ces déplacements en période d'activité restent limités à quelques dizaines de kilomètres autour des gîtes de mise bas. **Monsieur Château** indique qu'il n'est toutefois pas rare d'avoir des signalements de présence de chauves-souris à Dijon. **Monsieur Cartier** précise qu'il existe des espèces adaptées à la chasse en milieu urbain et à des gîtes anthropiques, il s'agit notamment des pipistrelles, noctules et sérotines.

Monsieur Château s'interroge sur le projet agroécologique de Darcey sur lequel les animateurs ont été consultés. S'agit-il d'utiliser les chauves-souris comme auxiliaires des cultures ? **Madame Gervais** indique avoir été contactée par un agriculteur cherchant des terrains pour s'implanter à Darcey, les conseils prodigués ont porté sur les haies et les mares et l'articulation de ce projet avec les possibilités que Natura 2000 pourrait offrir. Ces préconisations restent théoriques en l'absence de terrains disponibles pour le moment.

Monsieur Bégin demande quel est l'intérêt de la ripisylve en fonction de sa largeur. **Monsieur Cartier** précise que plus la ripisylve est large, plus elle sera intéressante avec un plus grand gradient dans les strates (herbacée, arbustive et arborée) pour une diversité d'habitats donc d'espèces d'insectes maximales. À partir de 2-3m l'effet corridor se fait déjà sentir pour tout un cortège d'espèces.

Madame Cougy, commune de Villotte-Saint-Seine, demande des précisions sur l'abandon d'actions potentielles à Villotte-Saint-Seine. **Madame Gervais** explique que les conditions d'attribution de contrat sur la plantation de haies et d'arbres n'intéressaient plus la personne concernée. Les actions sur les mares devaient être réalisées dans le cadre d'un appel à projet, le dossier n'ayant pas été lauréat de cet appel à projet, l'action est pour l'instant annulée.

Les animateurs présentent les suivis effectués sur les sites. **Monsieur Bégin** demande si la hausse des effectifs sur Ancy ne correspondrait pas à un report d'autres cavités abandonnées et non de la mise en protection de la cavité. **Monsieur Cartier** précise qu'avec la connaissance actuelle de l'ensemble des sites majeurs à proximité on sait que l'augmentation constatée n'est pas liée à un report de population d'un site proche. Certaines espèces pouvant effectuer de grand déplacement entre leurs sites estivaux et hivernaux, on ne peut pas savoir d'où provient l'ensemble des chauves-souris présentes.

Jean-François Damongeot demande des précisions sur le fonctionnement des comptages.

Monsieur Bouchard, Comité de spéléologie de Bourgogne-Franche-Comté, demande comment est réalisée l'estimation du nombre d'individus regroupés en grappe/colonie. **Monsieur Cartier** précise que pour les regroupements inférieurs à 20/30 individus le comptage se fait directement sur site visuellement. Si la grappe comprend plus d'individus, le comptage se fait sur photographie pour éviter l'attente sous la colonie et limiter le dérangement. C'est courant notamment pour le Minioptère de Schreibers et les Rhinolophes qui sont très sensibles à la lumière des lampes. **Monsieur Robert** constate sur un des graphiques que les effectifs ont chuté une année et demande quelles en sont les raisons. **Monsieur Cartier** précise que les populations de Grand Rhinolophe ont chuté mais que celles de Grand Murin augmentent. Le report n'a pas été constaté sur d'autres carrières.

Monsieur Bégin s'interroge sur les zones de chasse du Minioptère de Schreibers. **Monsieur Cartier** indique que l'espèce chasse principalement des papillons en forêt.

Les animateurs présentent les évaluations d'incidences Natura 2000 suivies. **Madame Gervais** précise que pour le projet d'implantation d'une antenne 4G, les préconisations ont porté sur le maintien de haies et d'habitats prairiaux. **Monsieur Robert** s'interroge sur l'impact des ondes sur les chauves-souris. Les animateurs indiquent que pour l'instant il n'existe pas d'éléments sur les effets 4G sur la faune, donc les préconisations sont orientées vers les éléments du paysage. Par principe de précaution, il convient toutefois d'éviter d'implanter une antenne à proximité directe d'une colonie de chauves-souris. Cependant en absence d'éléments scientifiques, les conseils ne peuvent pas aller plus loin.

Monsieur Robert demande s'il existe des comptages sur Dijon. **Monsieur Cartier** indique qu'il n'y a pas beaucoup de suivis de colonies sur Dijon. Une étude pourrait être intéressante pour connaître la localisation des chauves-souris en amont de l'implantation d'antennes 4G ou 5G. Madame Gervais précise que la ville de Dijon n'est pas incluse dans le site Natura 2000, toutefois des liens peuvent être développés avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun.

Des précisions sur l'intervention sur un dossier d'implantation de parc photovoltaïque ont été demandées. **Madame Gervais** précise que les préconisations ont porté sur l'artificialisation du milieu et des terrains agricoles.

5. Perspectives de poursuite de l'animation et questions diverses

Madame Gervais précise que la mission d'animation du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun se déroule dans le cadre d'un marché à bon de commande sur la période 2021-2023. Madame Gervais présente les pistes qu'il conviendra de poursuivre en 2022.

Plus aucune question n'étant soulevée, **Madame Lemaire** remercie les participants et **clôt la réunion** à 19h30.